

Ouagadougou, le 01 AOÛT 2022

N° 22-00434 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Un concours professionnel de recrutement de dix (10) **Contrôleurs d'Etat**, sans formation, est ouvert dans le centre unique de Ouagadougou, pour le compte de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC), **session de 2022**, selon les profils ci-après :

N°	Emplois	Spécialités	Nombre de postes à pourvoir
1	Ingénieur de conception en génie civil	-	01
2	Administrateurs des services financiers	Marché public	04
3	Inspecteurs du trésor	-	03
4	Inspecteur des impôts	Cadastre et domaine	01
5	Administrateur des services financiers	Collectivité territoriale	01
Total			10

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ces concours, les agents de la fonction publique de catégorie A, échelle 1, âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2022 et totalisant dix (10) ans de services effectifs dans leurs emplois.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme e-concours d'inscription en ligne sur le site www.econcours.gov.bf du 02 août 2022 à 00h 00mn au 11 août 2022 à 23h 59mn.

Les candidats seront déclarés admissibles par ordre de mérite et leur admission ne sera définitive qu'après l'entretien oral et l'enquête de moralité, dans la limite du nombre de postes à pourvoir et sous réserve d'un contrôle approfondi.

Les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers à la Direction des Ressources Humaines de l'ASCE-LC.

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 Francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée par le candidat et précisant son numéro matricule, son adresse dont le téléphone, ses catégorie et échelle, son emploi, son grade et comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat du candidat et du Directeur chargé des Ressources Humaines du ministère ou de l'institution d'où relève le candidat ;
- un curriculum vitae détaillé ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- un état de service délivré par le supérieur hiérarchique du candidat indiquant que celui-ci remplit les conditions d'âge, d'ancienneté de service, de catégorie et d'échelle ;
- une photocopie légalisée du (ou des) diplôme (s) exigé (s) ou de l'attestation, s'il y a lieu.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

C. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Le concours comporte une épreuve écrite et une épreuve orale.

L'épreuve écrite du concours se déroule en ligne. L'accès à la plateforme est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport ayant servi à l'inscription.

L'épreuve écrite du concours consiste en un test de culture générale et un test de spécialité, administrés sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM) sur une plateforme informatique.

L'épreuve de culture générale est notée sur vingt (20) points et l'épreuve de spécialité sur quarante (40) points.

Toute note inférieure au cinquième (1/5) du nombre total des points est éliminatoire.

L'épreuve de spécialité est fonction des profils.

L'épreuve orale est un entretien avec un jury.

L'épreuve écrite compte pour 85% et l'épreuve orale pour 15%.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de la CNIB ou du passeport en cours de validité et du nécessaire pour composer.

Les date, lieux et chronogramme d'administration des épreuves écrites seront précisés ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à **06h 30mn** le jour de l'administration des épreuves.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

